

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2025

Le jeudi 4 septembre 2025, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 29 août, se sont réunis en séance publique à la mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Convocation du :
29 août 2025

Étaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 2^{ème} adjoint
Madame Claudette TRAVERS, 3^{ème} adjointe
Mesdames Marie-Françoise BOUCHER, Delphine BRAULT, Françoise GUILLO et Françoise TRICHEUX, et Messieurs Olivier FAUCHEUX et Benoît FLEURY

Nombre de
conseillers :
- en exercice : 13
- présents : 9
- votants : 12

Absents représentés :

Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} adjoint, ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît FLEURY
Monsieur Michel JAFFRÉ, ayant donné pouvoir à Madame Françoise GUILLO
Madame Marie-Ange ABADIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane BOURGEOIS

Absent excusé :

Monsieur Clément CAVART

Secrétaire de séance : Madame Delphine BRAULT

La séance du conseil municipal est ouverte par Monsieur le Maire à 20h09.

Madame Delphine BRAULT est désignée secrétaire de la présente séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025.

Aucune remarque n'étant élevée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Compte-rendu des décisions :
 - Décision n°D-2025-006
- Points délibératifs :
 - Demande de subvention (modification 3) - fonds de concours 2025 - réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue de la Vallée Braize
 - Action sociale - modalités d'octroi de cadeaux aux agents pour 2025
- Points d'information :
 - Point travaux
 - Point ressources humaines
 - Point école
 - Questions diverses

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2122-23 du CGCT, les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 doivent faire l'objet d'un compte-rendu à chacune des réunions du conseil municipal.

Une décision n°2025-06 a été prise le 28 juillet 2025 pour céder en l'état le bungalow abritant jusqu'à présent le bureau du service technique situé au 3bis rue du Friche à Monsieur Christophe BARBÉ, entrepreneur individuel, pour un montant de 300 € net, suite au déménagement du service technique au 19bis rue de Chartres étant donné que le nouveau bâtiment comprend un local aménagé à cet effet.

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2025-023 : DEMANDE DE SUBVENTION (MODIFICATION 3) – FONDS DE CONCOURS 2025 – PROJET DE RÉFECTION DES TROTTOIRS ET DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE DE LA VALLÉE BRAIZE

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà été débattu lors de précédentes séances du conseil municipal, mais que suite aux ajustements demandés par le Conseil Départemental au titre du FDI (fonds départemental d'investissements), et Chartres Métropole au titre du FDC (fonds de concours), la commune a été un peu trop vite en besogne, en indiquant d'ores et déjà le montant qui serait demandé en 2026 pour ce projet, alors que le fonds de concours n'est encore pas reconduit à ce jour par l'agglomération. Ainsi, Chartres Métropole nous autorisant à modifier une dernière fois la demande en question, la modification du plan de financement concerné est soumise à votre approbation.

Concernant les travaux de réfection de la rue de la Vallée Braize, le total reste inchangé pour 133 431 €, avec une subvention FDI 2025 du département à hauteur de 31 000 €, une subvention FDC 2025 de l'agglomération à hauteur de 23 250 €, et un autofinancement à hauteur de 79 181 € (comprenant 25 808,60 € qui seront demandés à Chartres Métropole au titre du fonds de concours 2026).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- SOLLICITE une troisième modification de la demande de subvention de la communauté d'agglomération Chartres Métropole au titre du FDC (Fonds De Concours) 2025 pour le projet de réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue de la Vallée Braize pour un montant de 23 250 €, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DÉPENSES		
Projet « réfection trottoirs/chaussée rue de la Vallée Braize »	100 %	133 431 € HT
TOTAL DÉPENSES	100 %	133 431 €
RECETTES		
Subvention FDI 2025 du CD28	23,23 %	31 000 €
Subvention FDC 2025 de Chartres Métropole	17,43 %	23 250 €
Autofinancement	59,34 %	79 181 €
TOTAL RECETTES	100 %	133 431 €

- AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer ladite demande de subvention et à signer tout acte afférent à cette demande.

2. 2025-024 : ACTION SOCIALE – MODALITÉS D'OCTROI DE CADEAUX AUX AGENTS POUR 2025

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que ce point a fait l'objet de plusieurs échanges avec les adjoints ces derniers mois, et qu'il convient aujourd'hui que le conseil municipal acte officiellement sa position au sujet de l'éventualité d'octroyer des cadeaux aux agents, notamment dans le cadre d'évènements familiaux.

Monsieur BOURGEOIS précise que cette action viendrait en complément du CNAS, organisme d'action sociale auquel cotise la collectivité au bénéfice de ses agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE l'octroi d'un cadeau aux agents titulaires et non titulaires suite à la naissance d'un enfant au cours de l'année 2025, sous la forme d'une carte cadeau d'une valeur de 100 € par enfant à valoir dans une enseigne de puériculture ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à choisir l'enseigne et y acheter la carte cadeau correspondante ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget au compte 623 publicité, publications, relations publiques.

Fin des points délibératifs : 20h31

II. POINTS D'INFORMATION

1. POINT TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres pour le marché de réfection de la rue de la Vallée Braize s'est tenue le 27 août. Au vu de l'analyse des offres réalisée par DIF conception, maître d'œuvre, sur la base de critères techniques et financiers pondérés entre eux, le choix de la commune devrait se porter sur l'offre de l'entreprise TP28, qui a obtenu la meilleure note. Les travaux devraient commencer début octobre. Monsieur FAUCHEUX demande si à l'avenir les appels d'offres pourraient contenir des critères sociaux et environnementaux.

Monsieur le Maire répond que cela lui semble indispensable, et ajoute qu'une nouvelle réunion d'information aura lieu avec les riverains afin d'évoquer les éventuelles demandes des uns et des autres.

Monsieur FAUCHEUX demande où en est l'idée de remettre un stop à la sortie de cette rue.

Monsieur le Maire répond que cela ne règlera pas le problème de la vitesse dans la rue de Thivars et s'interroge sur l'éventualité de mettre des signalisations différentes au niveau des 3 rues débouchant rue de Thivars.

Madame TRAVERS informe que la démolition des premiers murs dans le cadre du projet cœur de village a été réalisée au cours de l'été.

Une opération de bornage contradictoire avec le voisinage a également été réalisée durant l'été dans le cadre de ce projet, et la commune est en attente de la réception des procès-verbaux de bornage.

Toujours dans le cadre du projet cœur de village, la commune commence à travailler avec le notaire de la SAEDEL pour acter l'apport foncier, et ensuite nous nous questionnerons sur les écritures à passer sur le plan comptable et financier.

Monsieur FAUCHEUX se questionne sur l'éventualité de faire du locatif dans le prochain cœur de village.

Madame TRAVERS et Monsieur le Maire se veulent rassurants en indiquant qu'en cas de rupture du contrat de concession, la commune récupérerait ce qu'elle a apporté, et qu'elle prend peu de risques pour un projet qu'elle n'aurait pas pu supporter elle-même.

Monsieur FLEURY rappelle que les travaux de curage de la vallée de l'Houdouenne ont été réalisés durant l'été.

Monsieur le Maire et Monsieur BOURGEOIS informent que différentes réunions ont actuellement lieu dans le cadre de l'interconnexion du réseau d'eau potable avec les communes avoisinantes, pour préparer les travaux qui devraient avoir lieu au printemps prochain.

2. POINT RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe que l'agent du service technique absent pour raisons de santé depuis un certain temps va revenir de façon effective à partir de la semaine prochaine à temps partiel thérapeutique à hauteur de 50 % pour une durée de 3 mois.

Monsieur le Maire rappelle qu'un jeune de la commune a été recruté en tant qu'emploi saisonnier pour l'été, et précise qu'il a été accueilli au service technique du 7 juillet au 31 août et qu'il a donné entière satisfaction.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal devra délibérer lors de sa prochaine séance au sujet de la participation aux frais liés à la santé de ses agents à compter du 1^{er} janvier 2026, car le comité social territorial qui siège au centre de gestion se réunira pour examiner ce point d'ici la fin du mois de septembre.

Madame TRAVERS précise que la commune devra ensuite faire de l'information auprès des agents pour leur proposer cette solution.

3. POINT ÉCOLE

Monsieur le Maire informe que la rentrée scolaire s'est bien passée et que l'école compte 70 élèves, répartis dans 3 classes de triples niveaux : 25 élèves dans la classe de petite, moyenne et grande sections, 19 élèves dans la classe de grande section, CP, CE1, et 26 élèves dans la classe de CE2, CM1 CM2.

Monsieur le Maire indique que les 3 institutrices ont changé par rapport à l'année dernière, et que l'école fait l'objet d'un plan d'évaluation pour l'année scolaire qui débute.

Monsieur le Maire fait part des difficultés rencontrées par le secrétariat lors de la commande des repas, notamment au vu des régimes alimentaires particuliers de chacun.

Monsieur FLEURY demande si les travaux de reprise de l'étanchéité de la toiture du préau de l'école sont achevés.

Monsieur le Maire répond que les travaux ont été réalisés en début d'été.

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté a été pris le 27 août afin d'interdire la circulation des poids lourds en transit sur l'ensemble de la commune de Ver-lès-Chartres, suite à une réflexion de longue haleine depuis plusieurs années et ce en concertation avec la préfecture et le département. Reste maintenant à ce que cette interdiction soit matérialisée par les panneaux de signalisation correspondants.

Monsieur FLEURY demande comment s'est passé le délogement des gens du voyage, vendredi dernier.

Monsieur le Maire informe pour ceux qui n'étaient pas au courant que des gens du voyage ont commencé à s'installer sur le terrain enherbé situé derrière la maison des associations, et que les élus en ont rapidement été informés par le club de tennis. Il indique s'être rendu sur place accompagné de Monsieur LECOIN et de la gendarmerie. Pour information, l'agglomération chartraine est la seule du département à être en règle au regard de l'accueil des gens du voyage, car elle dispose d'un terrain de grand passage ainsi que de plus petits terrains. Cela facilite grandement la procédure d'expulsion. Le fait que la réaction ait été quasi immédiate a permis qu'ils abandonnent l'idée de s'installer sur la commune.

Monsieur le Maire informe qu'un travail de réflexion est actuellement en cours pour mettre à jour l'arrêté relatif à l'entretien des trottoirs, que ce soit en période hivernale ou en période de pousse de la végétation.

Monsieur BOURGEOIS ajoute que le passage de la balayeuse est prévu le 15 septembre.

Monsieur BOURGEOIS indique qu'une commission animation aura lieu la semaine prochaine.

Madame BRAULT demande si la commune effectue bien un contrôle entre les déclarations préalables transmises par les habitants et les travaux réalisés sur leurs propriétés.

Madame GUILLO informe que le club des loisirs du temps libre a effectué sa rentrée cette semaine.

Monsieur FAUCHEUX demande si les élus savent s'ils se représentent aux élections municipales.

Monsieur le Maire répond que cette question sera évoquée à l'issue du conseil municipal.

Madame TRAVERS informe qu'un archiviste du centre de gestion est actuellement en mission afin de déterminer si certaines archives pourraient être détruites afin de libérer de l'espace et de se mettre en conformité avec la réglementation, en effectuant notamment le récolement.

Madame TRAVERS rappelle que la commune est actuellement en discussion avec NEXLOOP, qui souhaite installer une station d'amplification de signaux de fibre optique.

Monsieur le Maire précise que se pose la question de l'intérêt général de ce projet et de son implantation.

Monsieur le Maire propose de fixer provisoirement la date de la prochaine réunion du conseil municipal au jeudi 9 octobre 2025.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Madame ABADIA Marie-Ange	<i>Absente représentée</i>	Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur JAFFRÉ Michel	<i>Absent représenté</i>
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	<i>Absent représenté</i>
Madame BRAULT Delphine		Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur CAVART Clément	<i>Absent excusé</i>	Madame TRICHEUX Françoise	
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Monsieur FLEURY Benoît			